

13-09-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 13 septembre 2021, à 21h00, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Vacant
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

176-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas. Modifier l'ordre du jour de la façon suivante: ajouter le point « 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ».

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Travaux de la route Melucq
4. Fournaise à bois
5. Suivi biomasse
6. Questions de l'assemblée
7. Levée de la réunion

177-21

Travaux de la route Melucq

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate mesdames Katie-St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à faire le nécessaire pour réparer la partie du chemin où il y a du traitement de surface sur la route Melucq, soit: enlever le matériel restant et remettre du nouveau matériel pour que le chemin soit conforme et sécuritaire.

178-21

Fournaise à bois

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas mandate la directrice générale pour envoyer un médiaposte à chaque adresse civique afin d'informer les citoyens que la fournaise à bois est à vendre par processus d'appel de proposition. Celle-ci est non conforme et est vendue pour les pièces. La Municipalité n'offre aucune garantie et se sera pas responsable de l'usage qu'en fera le nouveau propriétaire.

179-21

Suivi biomasse

Considérant que tous les suivis dont Gestion PMI et PGR Fabrication Énergie étaient supposés faire pour que la chaudière à la biomasse soit conforme et fonctionne correctement, non toujours pas été réalisés;

Considérant que la chaudière à la biomasse de Municipalité de Saint-Cléophas devrait être conforme et fonctionner depuis plus d'un an;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate la directrice générale à faire parvenir une dernière lettre à Gestion PMI et PGR Fabrication Énergie afin que ladite chaudière soit conforme et fonctionne correctement pour l'année 2021-2022. Si la Municipalité n'a aucun retour de leur part, elle se verra dans l'obligation de prendre une firme d'avocat afin de régulariser la situation.

180-21

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt-et-une heures dix minutes (21h10).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très.